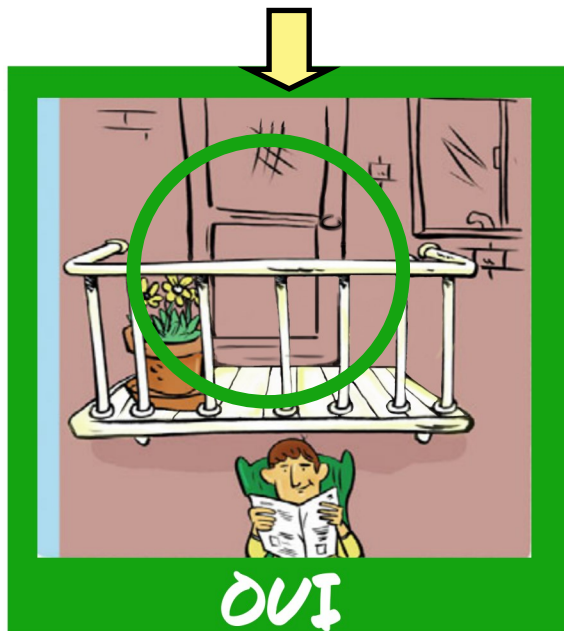




Le balcon doit être propre.
Seulement quelques articles sont permis.



Ranger les articles qui s'y trouvent et laisser la porte dégagée.



Renseignements généraux : 418 780-5200
Demande de réparation : 418 780-5222
Urgences : 418 691-6647

Adaptation des illustrations et mise en page : Camyll Fortin
 Adaptation des textes: Alphabeille Vanier

Toute utilisation ou copie du contenu est strictement interdite sans l'autorisation de l'Office municipal d'habitation de Québec.




Entretien général



Ce petit guide vous informe sur l'entretien essentiel de votre logement

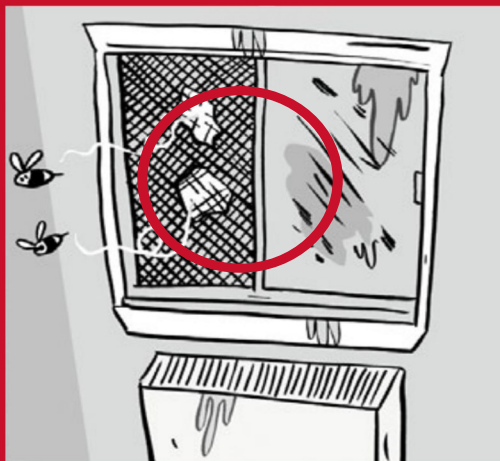
Illustrations : Paul Bordeleau
 Textes : Sébastien Houle
 Mise en page : Léonie Clermont

Copyright © Corporation d'habitation Jeanne-Mance. Tous droits réservés.

Tous les droits, incluant les droits d'auteur, dans le matériel et l'information contenue dans ce document sont la propriété de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance à moins d'indication contraire. Toute utilisation ou copie du contenu, en totalité ou en partie, est strictement interdite sans l'autorisation expresse de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance. Aux fins de précision, la modification, la publication, la reproduction, la diffusion sur Internet ou l'utilisation à des fins publiques ou commerciales du matériel et de l'information se trouvant dans ce document est strictement prohibée sans l'accord préalable de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance.



Corporation d'habitation Jeanne-Mance
 150, rue Ontario Est, Montréal, (Québec) H2X 1H1



NON

Les bris des fenêtres ou des moustiquaires doivent être rapportés au service des réparations et vous serez facturés.



NON

Un logement en désordre peut affecter la santé ou la sécurité des occupants.



NON

Trop d'eau versée sur les planchers peut les briser.



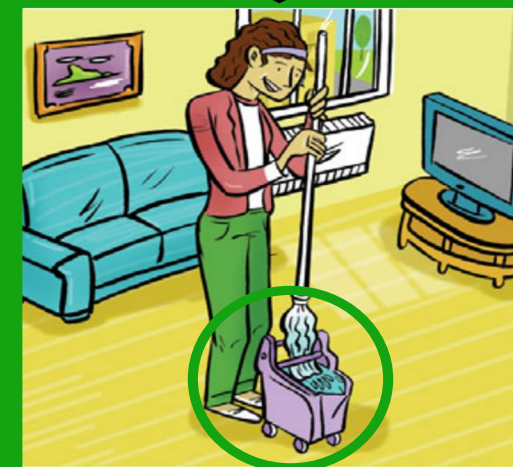
OUI

Laver les fenêtres à l'intérieur comme à l'extérieur.



OUI

Garder le logement propre, passer l'aspirateur et enlever la poussière chaque semaine.



OUI

Utiliser un savon doux et bien tordre la moppe.